



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Collège international Jeanne d'Arc
Clermont-Ferrand

Affaire suivie par :
Pascale CARUANA
Secrétariat de direction
Tél : 04 73 92 66 10
Mél : 0631410R@ac-clermont.fr

28 rue Delarbre
63037 CLERMONT-FERRAND Cedex1

Clermont-Ferrand, le 20/03/2026

Le Principal

Aux

Aux responsables légaux de 3^{ème}

Objet : Procédure d'affectation en lycée pour les 3^{ème}.

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la procédure d'orientation et d'affectation de votre enfant en classe de 3^{ème}, je vous informe que vous devrez effectuer une saisie en ligne des vœux d'affectations.

A partir du LUNDI 4 MAI et jusqu'au MARDI 26 MAI 2026, vous devrez impérativement renseigner, via le Service en Ligne Affectation (LSA), le ou les lycées dans lesquels votre enfant souhaite poursuivre sa scolarité à la rentrée 2026, en tenant compte de l'avis du conseil de classe.

L'adresse de connexion du LSA est la suivante :

<https://teleservices.education.gouv.fr>

Cette démarche est obligatoire et conditionne l'affectation de votre enfant.

Le 30 juin 2026, vous aurez la possibilité de consulter en ligne, l'établissement dans lequel votre enfant sera affecté. Il vous appartiendra ensuite de procéder à son inscription dans ce lycée, selon les modalités qui vous seront précisées.

Je vous remercie de l'attention portée à cette démarche essentielle pour la poursuite de la scolarité de votre enfant.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Sebastien RODIER
Le Principal
Principal
COLLEGE JEANNE D'ARC
CLERMONT-FERRAND